

AVRIL 2025

Lettre d'information n°58

Adhérents-es IHS



Maison du Peuple Rue St Louis (Salle de la Cité) 100 ans d'histoires syndicales et culturelles Inaugurée le 18 avril 1925



Maison du peuple Rue St Louis Rennes 1925



Maison du Peuple et salle de la Cité 2025

Avril 1925 (article du journal de l'UD « le Semeur d'Ille et Vilaine »)

Nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant pour nos amis de connaître les débuts de notre Maison du Peuple et les phases principales de son développement.

L'article que nous publions a pour but de tenter de faire connaître ou de rappeler les différentes étapes parcourues et de manifester notre reconnaissance à ceux qui en furent les promoteurs et à ceux qui surent mener à bien cette œuvre.

L'idée de cette Maison prit naissance dans une réunion du Conseil d'Administration en date du 26 février 1906. A cette date, le Conseil d'Administration de la Bourse du Travail dont le siège était place du Champ-Jacquet, fut saisi par un syndicat dissident du campement, d'une demande tentant à obtenir une salle pour y tenir des réunions.

Le Conseil d'Administration refusa catégoriquement de donner l'hospitalité à cette organisation jaune. La Municipalité d'époque en la personne de MM Oberthur et Lecoq, adjoints, intervinrent en sa faveur, se montrant même menaçants pour essayer de faire revenir le Conseil de la Bourse sur sa décision.

Malgré tous les inconvénients qu'aurait provoqué pour les syndicats la fermeture de la Bourse à l'unanimité, le Conseil décida le maintien de ses propositions,

préférant, s'il eût fallu, quitter le local municipal lui servant de siège, plutôt que d'accepter dans son sein des organisations non adhérentes à la Confédération Générale du Travail.

Grâce à l'énergie et à la ténacité des administrateurs de l'Union des Syndicats, la municipalité dû capituler, mais l'alerte fut très chaude ; cependant, elle fut salutaire, dans toute l'acceptation du mot, à la classe ouvrière, et contribua à lui ouvrir les yeux.

La Municipalité Pinault, quoique déjà battue par la puissance combative des syndicats confédérés, pouvait ne pas avoir dit son dernier mot, il fallut donc, coûte que coûte, entrevoir la possibilité pour les syndicats de se mettre chez eux.

Le camarade Bougot, trésorier de l'Union des Syndicats confédérés, proposa la mise à l'étude des moyens propres pour permettre aux syndicats d'avoir leur chez eux, en se débarrassant de la tutelle municipale. Le syndicat des menuisiers, auquel appartenait Bougot, proposa dans ce but de verser une cotisation ; par mois et par membre, de cinq centimes. Plusieurs syndicats suivirent.

La caisse de la Maison du Peuple était désormais fondée.

Par suite du développement du mouvement syndical en général d'une part, et de l'obligation du versement à la caisse de la Maison du Peuple de la cotisation modeste de 0,05 centime portée ensuite à 0f,10, a permis, vers 1911, d'envisager l'achat d'un immeuble.

La Municipalité Janvier à laquelle s'adressa la commission, comprit que les organisations syndicales devaient être chez elles, en dehors de toute tutelle politique ou administrative, aussi contribua-t-elle, dans une large mesure, à l'aboutissement du projet qui nous était cher.

Par délibération en date du 7 août 1911, le Conseil municipal autorisait le Maire à aliéner à la société de la Maison du Peuple, pour une somme de 20.500 francs, l'immeuble de la rue Saint- Louis, appartenant à la ville. La société civile de la Maison du Peuple était composée des camarades Beaupérin, Commeurec, Belloir, Chéreau et Cabossel.

Il est bon de spécifier à ce sujet que la société civile de la Maison du Peuple a été créée par le Conseil de l'Union des Syndicats, qu'elle est sous son contrôle et que pas un des membres qui la composent ne peut prétendre, de même que ses héritiers, à la moindre parcelle du patrimoine des organisations syndicales.

Dans son rapport au Conseil Municipal, M. Janvier s'exprimait ainsi : « Nous comprenons tous le désir très légitime que le prolétariat et les syndicalistes Rennais ont de se trouver enfin chez eux et nous ne pouvons qu'être heureux de leur avoir facilité les moyens d'arriver à leur but. »

Par une nouvelle délibération du 7 février 1913, le Conseil Municipal cédait à nouveau à la Société civile de la Maison du Peuple, pour la somme de mille franc, les 180 mètres de terrain sur lesquels notre ancienne grande salle est construite.

La délibération du Conseil municipal qui permit cette construction fut prise le 20 février 1918.

Le premier devis, qui fut largement dépassé par la suite, s'élevait à la somme de 21 300 francs. La construction de cette salle, relativement vaste, permit aux organisations syndicales de tenir leurs assemblées générales à l'abri des intempéries.

La construction de la grande salle que nous inaugurons aujourd'hui, fut décidé par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 1919. Dans l'exposé du rapport établi à cet effet par M. le Maire Janvier, nous lisons ceci : « La classe ouvrière de notre ville s'est trop

bien comportée pendant la guerre, ceux qui sont restés dans nos usines et dans nos ateliers, comme ceux qui sont partis au front ; ses organismes ont concouru trop largement à nos œuvres de guerre(leurs versements ont dépassé trois cent mille francs) pour qu'à son tour le Conseil Municipal, s'inspirant d'ailleurs des sentiments démocratiques qui l'ont toujours animé, son très vif intérêt et j'ajouterais sa pleine confiance »

Après de telles paroles de reconnaissance à l'égard de la classe ouvrière, M. Malapert, rapporteur, au nom de la commission des finances, fit adopter les conclusions du Maire.

Il fut procédé aux adjudications dans le courant du premier semestre 1921, pour les travaux des 1^{er} et 2^{ème} lot, et en 1922 pour les 3, 4, 5, 6, 7^{ème} lot.

Dans sa séance du 23 juillet 1922, le Conseil Municipal, sur la proposition de Rebillon, protestait contre la lenteur des travaux et réclamait que l'entrepreneur fut mis en demeure de hâter l'achèvement du gros œuvre.

Bien des fois les militants ont eux aussi regretté la lenteur avec laquelle s'exécutaient les travaux et parfois désespéraient-ils de pouvoir jamais en voir la fin.

Mais tout est bien qui finit bien, si nous n'avions eu à déplorer la perte de plusieurs des artisans de cette maison : Cabossel, Beaupérin, et de celui qui fut, avec Chéreau, l'âme de cette œuvre, le regretté Maire Jean Janvier.

Nous adressons à leur mémoire, au nom de l'Union des Syndicats, l'hommage de notre reconnaissance et de notre inaltérable souvenir.

Notre pensée aussi se reporte naturellement vers les militants victimes de la terrible tuerie 1914-1918 ; qu'eux aussi soient surs que nous gardons le souvenir de leur amitié.

Et puisque nous fêtons aujourd'hui l'inauguration de cette superbe salle, il appartient aux militants, à tous les syndicats, d'affirmer leurs sympathies à Chéreau qui en fut l'ouvrier de la première heure et qui, constamment sur la brèche, en est l'âme vivante et agissante.

Cette inauguration est le couronnement de ses longs, patients et courageux efforts.

L'œuvre accomplie jour par jour, pierre par pierre, peut des fois apparaître peu de choses aux jeunes qui ont trouvé, comme l'on dit, le lit tout fait. Mais les vieux

militants, ceux qui n'ont jamais abandonné l'organisation syndicale, ceux qui, comme nous, ont connu tous les efforts de notre Secrétaire général, ne peuvent que dédaigner, avec lui, les critiques et toutes les calomnies sans cesse déversées contre ceux qui ont été les pionniers de cette Maison qui permet enfin aux travailleurs organisés d'être aujourd'hui chez eux.

Nous ne saurions oublier, dans les remerciements nombreux que nous avons à distribuer à l'occasion de cette inauguration, l'éminent architecte M. Le Ray, non plus que son dévoué collaborateur, M. Monnerais, l'un qui a conçu ce monument et l'autre qui, avec sa grande expérience des travaux, a su le mener à bien.

Nous nous devons aussi de remercier M. Godet, ce modeste mais talentueux artiste, qui a exécuté cette frise que vous admirez tous.

Dans les scènes d'un réalisme saisissant se déroulant autour de cette salle, l'artiste a su grouper toutes les attitudes du travailleur, et les lieux qu'il a choisis pour situer ses personnages ajoutent un attrait de plus à son œuvre et en accusent en quelque sorte, la couleur locale.

La Maison du Peuple ne peut que se féliciter de posséder ce chef-d'œuvre qui s'ajoute à ceux si

nombreux, dus au pinceau de M. Godet.

Nous remercions d'une façon particulière la Municipalité à qui nous devons cette salle unique dans la Région, son Maire M. Daniel, continuateur de l'œuvre entreprise par M. Janvier.

Nous prions également la famille de M. Janvier d'agréer le témoignage respectueux de reconnaissance de l'Union des Syndicats de Rennes en souvenir de celui-ci qui, n'ayant jamais renié ses origines a durant toute sa vie, soutenu et aimé la classe ouvrière, de celui qui écrivait dans son rapport qu'il avait pleine confiance dans l'esprit démocratique du prolétariat.

Merci aux militants toujours dévoués qui ont apporté leurs concours à l'édification de cette Maison du Peuple où la classe ouvrière rennaise pourra, tout en s'amusant, s'instruire et travailler à l'aboutissement des réformes, défendre son droit en arrachant brin à brin, mais sûrement, la part qui lui revient jusqu'à sa complète émancipation.

J COUPEL

Secrétaire adjoint de l'Union Départementale CGT d'Ille et Vilaine



Document ouvrage CGT

ARCHIVES

Lundi 12 mai 2025 - Journée départementale de formation sur la gestion des archives papiers et numériques dans les locaux CGT Bd du Portugal.

Nous en sommes actuellement à 8 participations. La journée sera confirmée. Mais de nouvelles inscriptions sont toujours possibles. Le repas sera pris en commun (participation de solidarité de 6€ par stagiaire). Si régime particulier, merci de nous en informer.

Renouvellement des cotisations 2025 à l'Institut CGT d'Histoire Sociale de Bretagne

Années	Adhésions Individuelles	Adhésions Collectives	Total	Adh.
2024	49	49	98	
2025 (1)	25	16	41	2

(1) Au 15 /04/2025

Mettez- vous à jour

Le Crédit d'impôt : Rappel- Les adhérents.es individuels peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 66% sur le montant de leur cotisation, au titre de « dons aux œuvres et organismes d'intérêts général » (ce crédit d'impôts est aussi applicable sur les cotisations syndicales, LSR et aux participations à des souscriptions).

Rappel d'Initiatives en perspective

Jeudi 24 avril à 18 h : Le collectif jeunes propose une Projection du film « le souffle de Martha » suivie d'un débat à l'UD CGT 35. Martha DESRUMAUX, syndicaliste, déportée, féministe, une des premières femmes parlementaires. Interviendront Pierre Outteryck (historien qui a écrit tous les livres sur Martha Desrumaux et Laurence Dubois, Présidente de l'association des Amis de Martha Desrumaux)

Le vendredi 30 Mai - Une conférence départementale sur les jeunes et l'Indochine avec comme intervenant Louis CARDIN de 16 h –19 h dans les locaux de la CGT Bd du Portugal de Rennes.

Nous étions présents es le Vendredi 11 avril à l'initiative de Louis CARDIN retraité CGT de la FAPT, adhérent de l'IHS, à un Hommage à Simone Michel Lévy sous les arcades de la Poste Rennes République avec autorisation de la Direction de la Poste. Simone Lévy avait été sauvagement pendue au camp de Flossenbourg le 13 Avril 1945.Elle était la fondatrice de l'Etat-Major de la Résistance PTT

Présents es également une exposition "Ils ont vaincu la barbarie nazi" les 8 avril à 14 h, 9 et une conférence le 10 avril à l'auditorium à 18h (mémoire 1939-1945 Rennes) à la Maison Internationale de Rennes, organisées par l'ARAC d'Ille et Vilaine.



Agenda

- Collectif IHS 35 le 22 avril à 14 h à l'Union Départementale.
- Rencontre avec la ville de Rennes le 25 avril.
- Contribution du Collectif IHS 35 à la journée départementale de Formation archives des Côtes d'Armor le 28 avril.
- Assemblée générale de l'IHS national le 15 mai à Montreuil.
- Participation à la journée départementale des syndicats collectivités territoriales le 23 Mai 2025 à LIFFRE.
- 19 juin réunion du CA de l'IHS CGT Bretagne à St Brieuc.
- Journées nationales d'étude des Instituts IHS octobre 2025.